

La réponse du Maire fontenaisien n'a pas été conservée mais ce courrier est instructif. Il dresse la liste des 6 familles fontenaisiennes hébergées dans un seul immeuble. Il évoque aussi les dégâts éventuels causés par ces réfugiés peu habitués à vivre en appartement.

Mais, ce propriétaire pressé de faire à nouveau fructifier son bien oublie qu'un armistice n'est pas un traité de paix (mettant fin à une guerre). Il oublie aussi que l'habitat fontenaisien ayant beaucoup souffert, ces réfugiés n'ont peut-être plus de domicile. Enfin, le Maire de Fontenay-aux-Roses n'est peut-être pas le meilleur interlocuteur pour cette affaire.

Il faudra attendre quelques mois après le traité de Francfort (10 mai 1871) pour qu'une partie des loyers non perçus par les propriétaires soient pris en charge par l'Etat.

L'Archive de la Quinzaine n°426

Du lundi 19 octobre au samedi 31 octobre 2020

Le 6 rue Jean-Jaurès

(vers 1982)

Les Archives municipales vous accueillent
le mardi de 13h30 à 18h00/ le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 /
le jeudi de 9h30 à 12h30/ le vendredi de 9h30 à 12h30 ou sur rendez-vous.

Archives municipales
10, rue Jean Jaurès
92 260 Fontenay-aux-Roses
Tel. 01 41 13 21 12

david.descatoire@fontenay-aux-roses.fr

<https://www.fontenay-aux-roses.fr/35/histoire-et-patrimoine.htm>

L'Archive de la Quinzaine¹ n°425

Du lundi 5 octobre au samedi 17 octobre 2020

Entre réquisition et dédommagement

(1871)

Quand la France déclare la guerre à la Prusse, le 19 juillet 1870, peu de monde imagine le désastre militaire qui va suivre. Le 2 septembre, l'armée impériale capitule à Sedan. Deux jours plus tard, la République reprend la lutte mais les troupes des États allemands marchent inexorablement vers Paris qui se prépare à être assiégée.

Le 16 septembre 1870, la quasi-totalité des villages de la banlieue ont été évacués. Une partie de la population s'est réfugiée dans la capitale où des propriétaires voient certains de leurs biens réquisitionnés.

C'est le cas de ce Parisien (Ed. Pratier ?) qui, quelques jours après l'armistice (28 janvier 1871), sollicite le Maire de Fontenay-aux-Roses pour retrouver ses droits (AM FaR 5H101):

¹ Tous les quinze jours, les Archives municipales proposent un document original concernant l'histoire de Fontenay accompagné d'un petit texte de présentation. L'ensemble forme *L'Archive de la Quinzaine*.

Paris le 7 Mars 1871

à Monsieur le Maire de la Commune de Fontenay-aux-roses

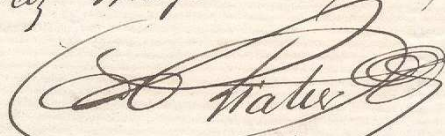
Monsieur le Maire,

Par l'entremise de M. le Maire du quartier de Fontenay-aux-roses
fait de l'arrondissement de Fontenay-aux-roses de requérir pour loger dans ma
maison Avenue Duquesne 43 -

La famille Bouilly	6 personnes
Cost	5 - 2 ^e
Cavelat	4 - 2 ^e
Derave	1 - 2 ^e
Baeg	2 - 2 ^e
Chabot	7 - 2 ^e

Les vingt cinq personnes installées dans des appartements, et qui
neuf parfaitement déca, ont comme des dégradations énormes, comme
je desirai tirer partie de la location et les mettre en état
de location par le 1^{er} Avril, je vien vous prier de faire operer le
demenagement de ces réfugiés par le 1^{er} Mars, me réservant
Monsieur le Maire de vous reclamer le montant de ces
reparations, car elle ne sauraient être à ma charge
n'ayant reçu aucun loyer et etant occu innee par de
habitants que vous m'avez imposés,

Agreez Monsieur le Maire, mes salutations
respectueuses


Ed Pater 210 rue de Valenciennes Paris XV